

DE LA
FRONTIERE
FRANCO-ALLEMANDE
AU RAPPORT ENTRE
AMENAGEMENT
~~TRANSFRONTALIER ET~~
REPRESENTATIONS
SOCIALES

1. La frontière séparant deux territoires frontaliers

Le **territoire** est un espace particulier ; Il est structuré c'est-à-dire qu'il a une organisation et délimitation fixe. Il présente une dimension politique et un système juridique ou organisationnel.

Un territoire, tel que nous l'avons défini à partir de la définition de Lévy et Lussault¹, est un espace particulier. Il est structuré, c'est-à-dire qu'il a une organisation et une délimitation fixe ; il présente une dimension politique et un système juridique ou organisationnel. Une des délimitations fixes, dans le cas des territoires alsacien (France) et badois (Allemagne), est la frontière franco-allemande, ce qui les caractérise de territoires frontaliers.

Nous verrons que la frontière franco-allemande située sur le Rhin a des dimensions géographique, historique et politique, dimensions précisées par le Groupe frontière dans l'article « La frontière, un objet spatial en mutation ». Nous verrons ensuite la place de la frontière dans la définition des territoires frontaliers.

11. La frontière, limite géographique et historique

D'après le Groupe frontière, la « légitimité du tracé (d'une frontière) est soit historique soit géographique »². La frontière franco-allemande est définie par le tracé du Rhin. Le fleuve a aussi défini la limite entre les deux états à d'autres époques.

a) Frontière géographique

Dans le cas de la frontière franco-allemande, le tracé semble d'abord géographique par la présence du Rhin. Louis XIV obtient le statut de frontière entre la France et l'Empire pour le Rhin par le traité de Ryswick en 1697.

Le fleuve est considéré juridiquement comme un bras maritime depuis 1805³, ce qui sous-entend son importance en tant qu'axe de navigation. Cela suppose aussi des dimensions (longueur et largeur) assez importantes pour assurer la navigation. Le Rhin est d'ailleurs le plus grand fleuve d'Europe après le Danube⁴. De nombreuses villes rhénanes comme Strasbourg ont été construites éloignées du lit du Rhin, qui faisait jusqu'à quelques kilomètres de large, « qui divague entre l'Alsace et le pays de Bade »⁵. Il inonde les terres, les berges sont marécageuses et les forêts porteuses de moustiques et de fièvres éloignent les habitants. La lutte contre les inondations à Strasbourg s'affermir par la création de digues avec l'aide de collectivités voisines. Les grands travaux de régularisation sont réalisés au XIX^e siècle selon les plans de l'ingénieur badois Tulla.

¹ Levy Jacques, Lussault Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* dir Lévy et Lussault, belin, Saint-Juste-la-Pendue, septembre 2003, p 906 à 917

² Groupe frontière, Christiane Arbaret-Schutz, Antoine Beyer, Jean-Luc Piermay, Bernard Reitel, Catherine Selimanovski, Christophe Sohn et Patricia Zander, « La frontière, un objet spatial en mutation. », *EspaceTemps.net*, Textuel, 29.10.2004

³ ZANDER Patricia, « Les compromis nés des frontières dans la ville : les ports de Strasbourg et de Kehl, une imbrication de frontières sociétales et techniques », in Reitel Bernard (coord.), Zander Patricia, Piermay Jean-Luc et Renard Jean-Pierre, *Villes et frontières*, collection « VILLES », août 2006, p. 154

⁴ Febvre Lucien, *Le Rhin : Histoire, mythes et réalités*, PERRIN, Lonrai, août 1997, p. 76

⁵ Livet Georges, « Les sollicitations géographiques », in Livet Georges, Marx Roland, Petry François, Rapp Francis, Vogler Bernard, *Histoire de Strasbourg*, Toulouse, Privat/DNA (Christian Baechler), mai 1987, p. 26

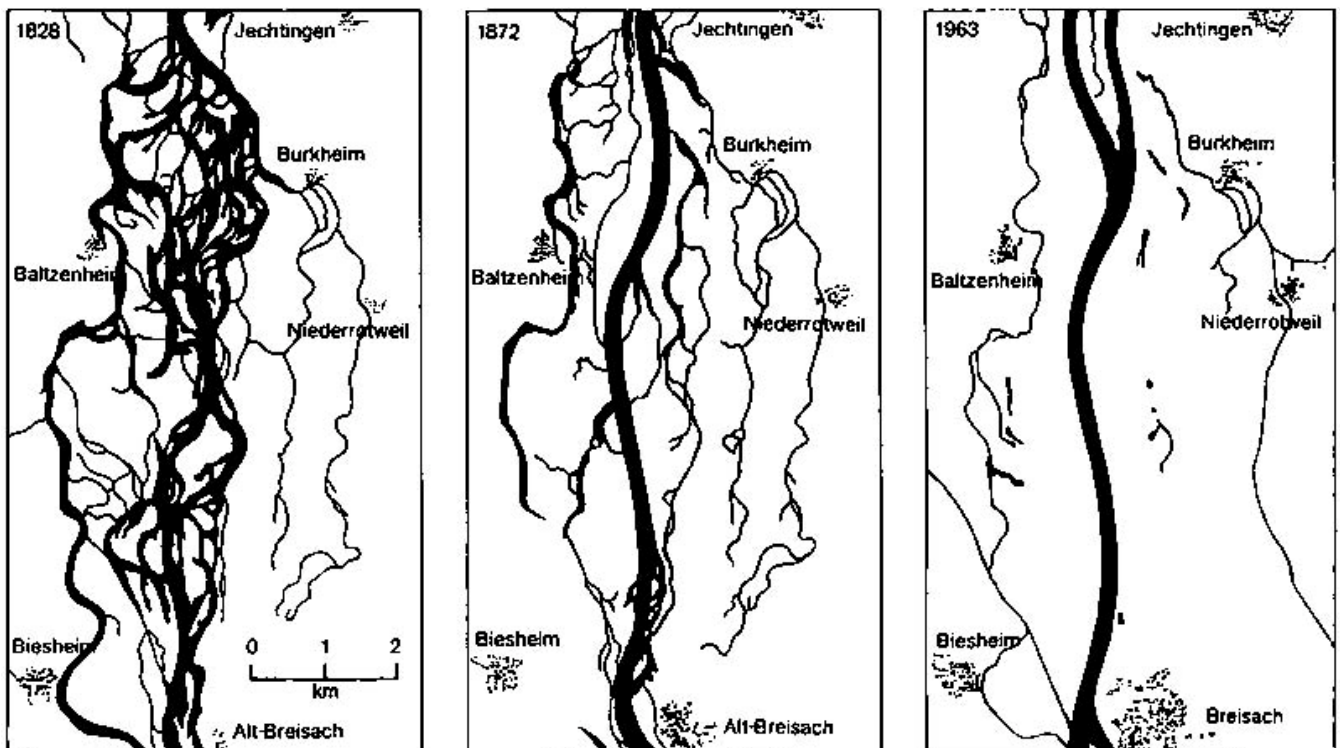


Illustration 1 : Régularisation du Rhin Supérieur (au niveau de Fribourg)

1828 : avant le développement du cours d'eau 1872 : après les travaux de Tulla 1963 : après une canalisation plus avancée

Source : www.fao.org/docrep/007/ad525e/ad525e08.htm consulté le 10/05/2010

Les constructions sur le Rhin sont coûteuses de part ses dimensions ; elles exigent des techniques élaborées et donc plus coûteuses que pour des constructions terrestres. Son lit tardivement canalisé a éloigné les villes de part et d'autre du Rhin ; les infrastructures pour les relier en passant au-dessus du Rhin n'en sont que plus coûteuses puisque plus longues.

Outre les coûts et les techniques nécessaires pour la construction d'infrastructures au-dessus du Rhin, le fleuve ayant été à plusieurs reprises un axe conflictuel, les ponts transrhénans ne sont pas nombreux. Lors de ces conflits, les ponts sont détruits pour éviter les flux entre les deux territoires, entre autres éviter les flux militaires. Les conflits à répétition, plus précisément la destruction de ponts entre les deux rives de Rhin, ont participé au manque d'infrastructures transrhénanes.

Pourtant, le développement de la ville de Strasbourg, et celui de son port plus particulièrement, dépasse la limite géographique du Rhin avec la création de la ville de Kehl par volonté étatique française pour fortifier la zone au XVII^{ème} siècle ainsi qu'avec le développement d'un port à Kehl par concurrence à celui de Strasbourg⁶. Le Rhin ne présentait alors pas une limite à l'urbanisation à l'époque ni au développement économique.

⁶ ZANDER Patricia, « Les compromis nés des frontières dans la ville : les ports de Strasbourg et de Kehl, une imbrication de frontières sociétales et techniques », in Reitel Bernard (coord.), Zander Patricia, Piermay Jean-Luc et Renard Jean-Pierre, *Villes et frontières*, collection « VILLES », août 2006, p. 154

b) Frontière historique

D'autre part, le tracé de la frontière franco-allemande se justifie par l'aspect historique. Les Romains estimaient le Rhin comme la limite des terres civilisées : d'un côté les Gaulois, de l'autre les Germains, plus précisément, d'un côté les Civilisés, de l'autre les Barbares.

La première apparition d'une Allemagne et d'une France se fait en 843 avec le traité de Verdun ; leurs relations sont alors hostiles : « 843, le traité de Verdun. La première apparition dans l'histoire d'une Allemagne et d'une France nettement distinguées, politiquement définies, rivales déjà sinon hostiles. »⁷

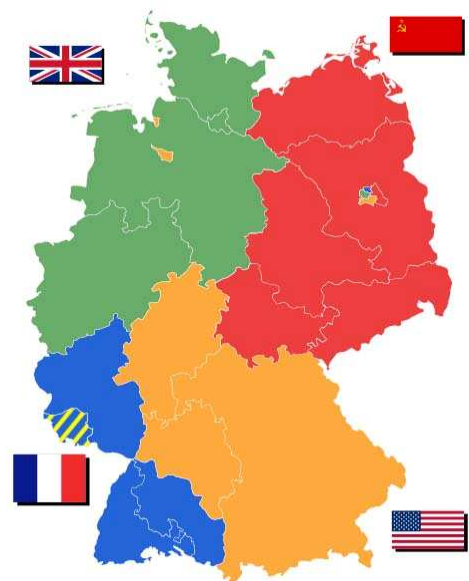
Puisque la « limite », aujourd'hui frontière étatique, a été bien souvent dépassée par l'Allemagne et par la France, cela sous-entend la nature historique de cette frontière ; puisque s'il y a dépassement, c'est qu'il y a quelque chose à dépasser, c'est-à-dire ici la frontière.

La frontière au niveau du Rhin semble mouvante. Le fleuve n'a été canalisé qu'à la fin du XIX^{ème} siècle et ses nombreux bras rendaient la traversée, l'installation de villes et villages et le tracé d'une ligne séparatrice difficiles. La ligne du Rhin délimite certes des territoires frontaliers à chaque fois que les politiques l'ont tracée : les Romains, les rois français, les empereurs allemands et aujourd'hui les états ont fait du Rhin une frontière nationale.

Les frises chronologiques suivantes montrent les alternances de nationalités de l'Alsace, de Strasbourg et de Kehl. Le Bade Wurtemberg n'est pas représenté sur cette frise parce que ce territoire frontalier n'a pas connu tant d'alternance : il est resté allemand au cours de cette période. Cependant, une partie du Bade-Wurtemberg a été occupée par la France après la Seconde Guerre Mondiale pendant quatre années.

Carte 1 : Occupation de l'Allemagne de 1945 à 1949, le sud-ouest du Bade-Wurtemberg est occupé par la France

Source : Wikimedia Commons, Deutschland Besatzungszonen 1945 1946.png et Karte Deutsche Bundesländer (nummeriert).svg, consulté le 10/05/2010



⁷ Febvre Lucien, *Le Rhin : Histoire, mythes et réalités*, PERRIN, Lonrai, août 1997, p. 108-109

Illustration 2 : Frise chronologique des alternances de nationalité pour l'Alsace, Strasbourg et Kehl (partie 1)

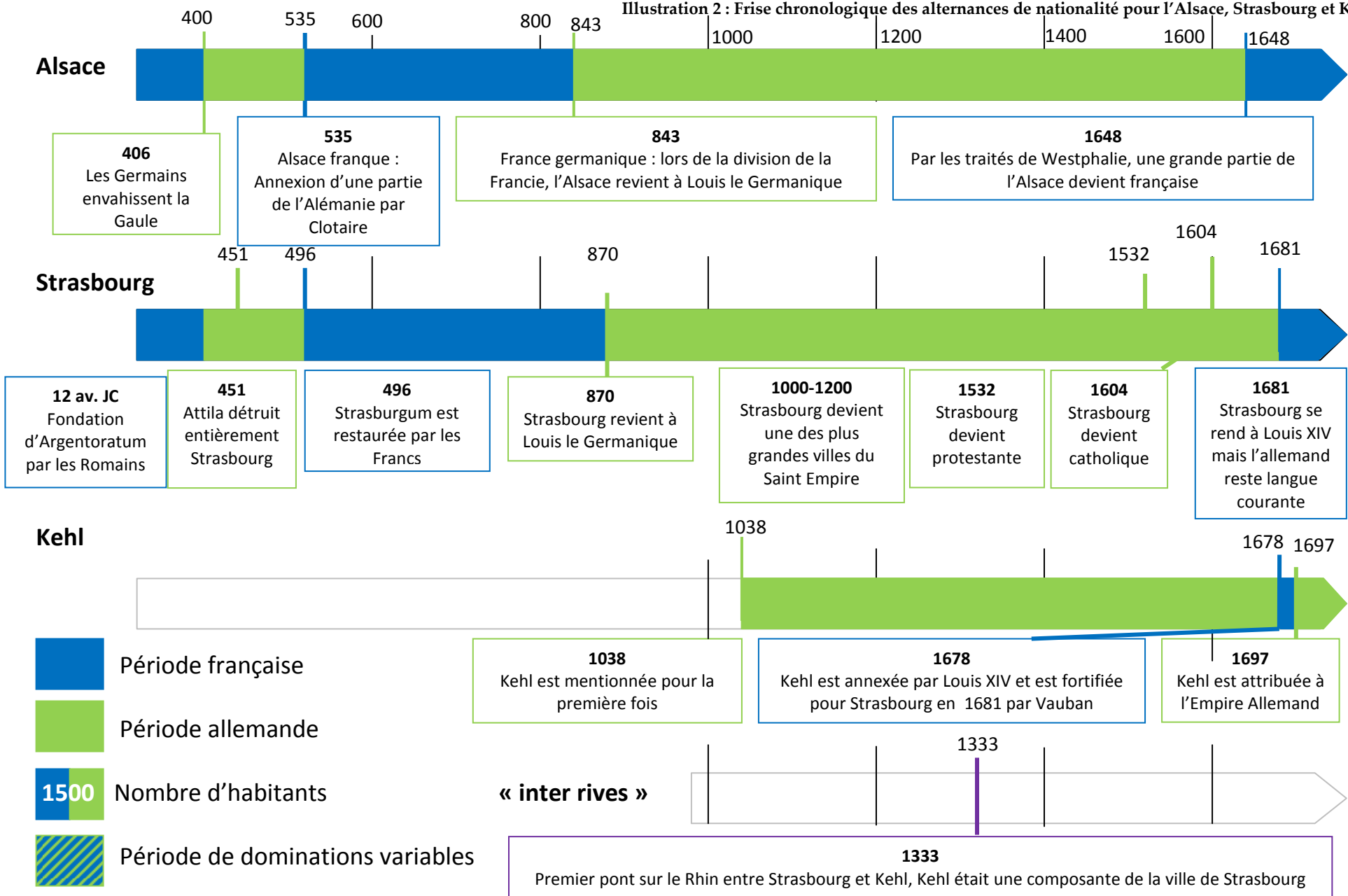
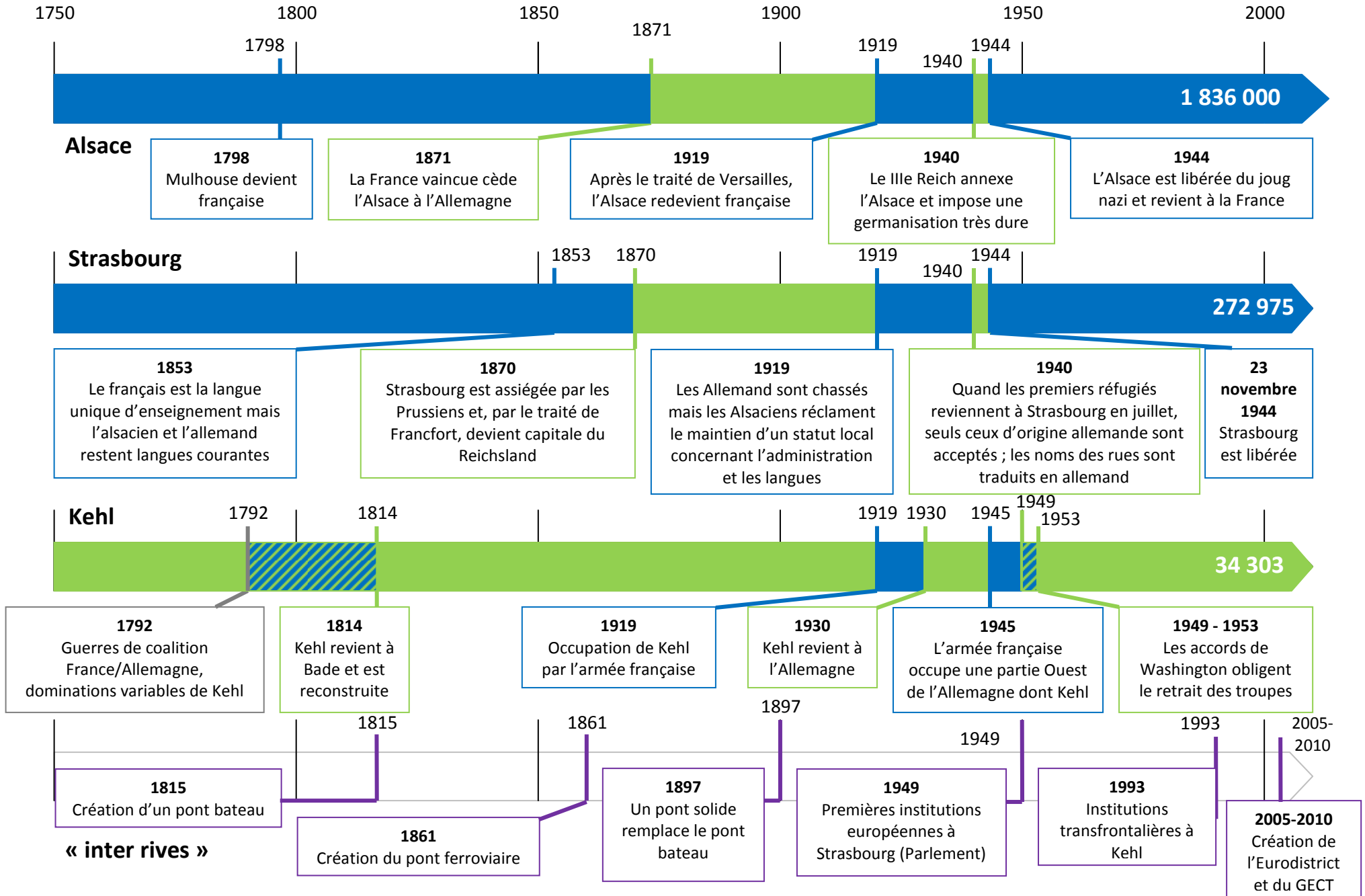


Illustration 2bis : Frise chronologique des alternances de nationalité pour l'Alsace, Strasbourg et Kehl (partie 2)



12. La frontière, limite politique

S'ajoute aux dimensions géographiques et historiques de la frontière franco-allemande une dimension politique. Non seulement les conflits entre la France et l'Allemagne font partie de cette troisième dimension de la frontière mais les questions de gestion entre les deux territoires frontaliers (quelque soit l'échelle de ces territoires) en témoignent tout autant.

a) La frontière, un enjeu politique : assurer sa part de territoire

Les frises précédentes montrent que les alternances de nationalité pour l'Alsace, Strasbourg et Kehl ont été fréquentes, même avant la période de 1870. Que ce soit à l'époque romaine, à l'époque des rois de France et des empereurs germaniques ou à l'époque des Guerres Mondiales, la frontière franco-allemande a été l'enjeu de ces conflits pour ces territoires frontaliers.

Lorsque Kehl est attribuée à l'Empire Allemand en 1697, la frontière franco-allemande est tracée sur le Rhin pour la première fois en tant que séparatrice des états allemands et français (traité de Ryswick de 1697)¹. Mise à part la période d'après guerre d'occupation française (1945-1949), Kehl devient française alors que le Bade, land auquel elle appartient, reste allemand. Dans la plupart des cas, Kehl suit l'occupation de Strasbourg ; les deux ports sur le Rhin sont convoités puisque celui de Kehl a été construit pour agrandir celui de Strasbourg. Les conflits politiques pour intégrer dans son territoire un port d'envergure de Strasbourg-Kehl sur le Rhin, grande voie fluviale européenne, ont contribué à cette alternance d'appartenance à un territoire pour ces deux villes. La frontière pour ces deux villes en particulier (notamment grâce à leur port) est un enjeu stratégique pour lequel les deux états se sont battus. Kehl a d'ailleurs été parmi les dernières villes allemandes rendues à l'Allemagne après la Seconde Guerre Mondiale parce que les Français considéraient que Kehl faisait partie (notamment à cause de son port) de Strasbourg. C'est pourquoi les troupes françaises n'ont été totalement retirées qu'en 1953 ; les accords de Washington obligeaient la remise au Allemands de tous les territoires allemands d'avant guerre et Kehl en faisait partie.

Depuis 1870, l'Alsace, Strasbourg et Kehl changent quatre fois de nationalité ; le Bade-Wurtemberg est occupé par les Français pendant quatre ans après la Seconde Guerre Mondiale. L'Alsace était allemande au cours des deux Guerres Mondiales, française avant 1870 et pendant l'entre deux guerres ; les frontaliers redevenus français avaient en fait combattu pour l'Allemagne. Ainsi, parmi la population alsaco-lorraine (autrefois allemande), certains ont combattu volontairement pour l'Allemagne, d'autres involontairement (les « Malgré nous ») et d'autres encore ont résisté². Après la Première Guerre Mondiale, les personnes résidant sur le territoire frontalier français (Alsace-Lorraine redevenues françaises) se voient attribuer un degré de germanité par les mairies ; le plus haut degré est expulsé des territoires français (110 000 personnes expulsées entre 1918 et 1920). La protection sociale, la monnaie et les diplômes sont

¹ Livet Georges, « Les sollicitations géographiques », in Livet Georges, Marx Roland, Petry François, Rapp Francis, Vogler Bernard, *Histoire de Strasbourg*, Toulouse, Privat/DNA (Christian Baechler), mai 1987, p. 26

² « 380 000 Alsaciens – Lorrains ont combattu sous l'uniforme allemand et 50 000 sont morts [au cours de la Première Guerre Mondiale]. D'autres sont morts sur côté français » : Schmitt Manfred, *Des racines pour s'unir, Chroniques le long du Rhin*, Jérôme Do Bentzinger Editeur, 2003, p.130

aussi remis en question.¹ Cet exemple montre la distance que l'Etat français a voulu imposer après avoir récupéré l'Alsace-Lorraine, sans doute pour mettre de la distance entre la population française et la population allemande. Mais dans les deux cas d'occupation, période allemande et période française, la population du territoire alsacien (et mosellan) a subit une pression très forte de la part des politiques qui ont voulu assoir la nationalité allemande ou française : germanisation ou francisation rude, l'exemple des degrés de nationalité est des plus expressifs.

Selon le Groupe frontière, une frontière permet « une reconnaissance de pouvoirs politiques »². La frontière étudiée, étant une frontière étatique, a pour première fonction d'être la limite entre le territoire français et le territoire allemand. Le territoire présentant par définition un système qui peut exercer un pouvoir politique, la frontière sépare deux pouvoirs politiques reconnus, l'un issu du territoire frontalier français, l'autre issu du territoire frontalier allemand. De façon à insister sur la délimitation des territoires, les politiques s'appuient sur la frontière pour mettre à distance un territoire frontalier par rapport à l'autre. Cette mise à distance des deux territoires est engendrée et voulue par les pouvoirs politiques de ces territoires. Les politiques français et allemands semblent avoir utilisé la frontière du Rhin pour différencier les populations d'une rive à l'autre et ainsi faire reconnaître leurs pouvoirs. Ainsi, la limite géographique et historique est claire puisqu'elle est tracée sur le Rhin suite à des conflits gagnés/perdus et la population d'un territoire se distingue de l'autre. C'est une façon aussi de marquer le territoire national voire régional.

Les politiques ont donc tracé non seulement une frontière géographique, historique et politique, mais ils ont aussi imposé une appartenance au territoire frontalier alors que les populations des deux rives avaient appartenu aux territoires frontaliers plus d'une fois historiquement (jusqu'en 1870) et sur une période courte et récente (1870-1945).

b) Les territoires frontaliers actuels

Un **territoire frontalier** est un territoire dont l'une de ses délimitations est une frontière d'état.

La frontière franco-allemande est tracée sur le Rhin depuis 1945. Un territoire frontalier est un territoire (voir définition du territoire p. 11) dont l'une de ses délimitations est une frontière d'état. Depuis, les limites des territoires frontaliers n'ont pas été changées. A l'est du Rhin, le territoire frontalier français est la région Alsace ; A l'ouest du Rhin, le territoire frontalier allemand est le land Bade-Wurtemberg. Nous avons porté notre attention sur Strasbourg parce qu'elle est le chef lieu de l'Alsace en étant aussi ville frontalière ; sa voisine frontalière allemande est Kehl. Ces territoires frontaliers à deux échelles s'insèrent dans deux nations différentes et donc deux contextes politiques, administratifs, juridiques et démographiques différents. Le tableau ci-dessous compare les territoires frontaliers sur ces points de définition d'un territoire.

¹ Schmitt Manfred, *Des racines pour s'unir, Chroniques le long du Rhin*, Jérôme Do Bentzinger Editeur, 2003, p. 133

² Groupe frontière, Christiane Arbaret-Schutz, Antoine Beyer, Jean-Luc Piermay, Bernard Reitel, Catherine Selimanovski, Christophe Sohn et Patricia Zander, « La frontière, un objet spatial en mutation. », *EspaceTemps.net*, Textuel, 29.10.2004

Echelle	Territoire frontalier français	Territoire frontalier allemand
Nationale	France (métropolitaine) Etat centralisé Habitants : 62,1 millions (INSEE 2008) Superficie : 543 965 km ² (INSEE 2009) Densité : 114 hab/km ² (INSEE 2008) PIB/hab (SPA*) : 27 200 (INSEE 2007)	Allemagne Etat fédéral Habitants : 82,1 millions (INSEE 2009) Superficie : 357 000 km ² Densité : 230 hab/km ² PIB/hab (SPA*) : 28 600 (INSEE 2007)
Régionale	Région Alsace Chef lieu : Strasbourg Habitants : 1 836 000 (INSEE 2008) Superficie : 8280 km ² (INSEE 2009) Densité : 222 hab/km ² (INSEE 2008) Taux de chômage : 6,7 % (INSEE 2008)	Land Bade-Wurtemberg Chef lieu : Stuttgart Habitants : 10,7 millions Superficie : 35 752 km ² Densité : 300 hab/km ² Taux de chômage : 6,8 %
Communale	Strasbourg Habitants : 272 975 (INSEE 2006) Superficie : 763,9 km ² (INSEE 2010) Densité : 728,3 (INSEE 2006)	Kehl Habitants : 34 303 (2005) Superficie : 75,06 km ² Densité : 457 hab/km ²

*Standard de Pouvoir d'Achat

Tableau 1 : Comparaison des territoires frontaliers

Sources : INSEE – Cotis Jean Philippe (dir.), *La France en bref*, Jouve, 2009

INSEE - Strasbourg, chiffres clefs avril 2010 : /www.statistiques-

locales.insee.fr/FICHES/RS/ZE1990/RS_ZE19904276.pdf consulté le 10/05/2010

www.cidal.diplo.de consulté le 10/05/2010

http://www.4motors.eu/documents/GrGottFlyer05_FR.pdf

<http://dictionnaire.sensagent.com>

<http://www.europa-planet.com/allemande/geographie.htm>

D'abord, l'un des territoires est français, l'autre est allemand ; l'un s'inscrit dans un état centralisé alors que l'autre est au sein d'un état fédéral : l'organisation des pouvoirs politiques, administratifs et juridiques seront de ce premier fait différents. Ensuite, les deux pays ont 20 millions d'habitants de différence et leur différence de superficie explique sans doute leur différence de densité de population. Les deux pays sont de richesse équivalente.

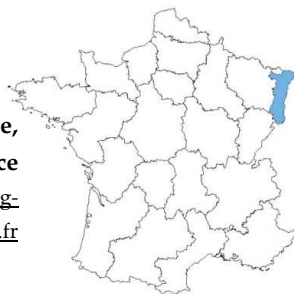
Ensuite, notons la différence d'échelle entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg : le land est de niveau administratif européen différent de celui de l'Alsace (l'équivalent au land serait la région Grand Est). Cela participe à remarquer les grandes différences de superficie et de nombre d'habitants entre les deux territoires frontaliers. Ajoutons à cette dimension administrative le fait que le Bad soit un land allemand, c'est-à-dire un état à part entière. L'Alsace est une région française et malgré la décentralisation de 1982, elle n'a pas le poids politique d'un land allemand (ce que traduisent aussi les classements en NUTS différents). L'Alsace semble cependant presque aussi densément peuplée que le land et les taux de chômage se valent : la région et le land, malgré les grandes différences administratives, politiques et juridiques apparaissent presque comme de poids égal en termes de démographie et de dynamisme.

Strasbourg et Kehl en revanche semblent tenir beaucoup moins cet éventuel équilibre. Strasbourg est capitale alsacienne et son nombre d'habitants (hors agglomération) dans ce tableau est démonstratif : Kehl a en fait la dimension d'un quartier de Strasbourg en terme de population. Strasbourg est aussi capitale européenne, ce qui lui donne un poids de plus grande ampleur en termes politiques et administratifs par rapport à Kehl.

Finalement, les territoires frontaliers actuels présentent des différences politiques, administratives, juridiques et démographiques de part leur contexte national (centralisé ou fédéral) mais aussi de part leurs propres caractéristiques. Une région française fait face à un land allemand, deux territoires aux pouvoirs politiques et administratifs inégaux. Et la balance semble s'inverser si le regard se porte à l'échelle communale dans le cas de Strasbourg et Kehl. Ces différences définissent les territoires frontaliers par des dimensions autres que celle du tracé géographique d'une frontière. Ils sont définis aussi par leurs différences de taille, de gestion, de politique et de population. Les cartes suivantes schématisent ces territoires frontaliers que sont l'Alsace et le Bade-Wurtemberg, issus l'un de la France l'autre de l'Allemagne et présentant chacun une ville frontalière, Strasbourg et Kehl.

Carte 2 : L'Alsace, région de la France

Source : <http://clg-gasny.ac-rouen.fr>



Carte 3 : Le Bade-Wurtemberg, land de l'Allemagne

Source : <http://lycees.ac-rouen.fr/>



Carte 4 : Les territoires frontaliers séparés par la frontière franco-allemande

Source : ©Daniel Dalet/d-maps.com consulté en décembre 2009

2. La frontière, élément de liaison : vers un espace transfrontalier

Malgré les conflits politiques et la volonté d'imposer une appartenance à deux territoires respectifs, le Rhin est un fleuve qui rassemble plus qu'il ne sépare : « un lien, non un fossé »¹.

21. Des flux transfrontaliers des populations des deux rives

a) Des populations qui croisent leurs cultures

La vallée rhénane a été un corridor culturel et religieux. Le courant humaniste est symbolisé dans la vallée rhénane par Erasme de Rotterdam au XVI^{ème} siècle. Puis, deux religions en particulier ont cohabité, de façon conflictuelle et de façon pacifique, à la fin du XIX^{ème} siècle : le protestantisme et le catholicisme. Au XX^{ème} siècle, ces deux religions coopèrent² ; leurs influences se retrouvent sur les deux rives du Rhin. Strasbourg par exemple est un des nombreux foyers de tolérance religieuse : les représentants des églises chrétiennes et juives se sont réunis à la cathédrale pour célébrer Pâques 2010.

Un autre élément culturel partagé est la langue. En effet, la différence de langage entre le français et l'allemand peuvent rendre encore aujourd'hui le dialogue et surtout la volonté de passer la frontière assez difficile³. Cependant, le dialecte germanique sur le territoire frontalier français facilite la compréhension de la langue allemande. S'ajoute à cela aussi un apprentissage de l'Allemand répandu et largement promu sur ce même territoire⁴.

D'autre part, lors des alternances de nationalité, et nous nous intéresseront surtout à celle de la dernière période (1870-1945), puisque les états imposaient une nationalité chacun à tour de rôle, les populations des rives du Rhin ont connu deux types d'appartenance à leur territoire : l'une d'influence française, l'autre d'influence allemande. Elles ont alors partagé des éléments de ces deux influences, en plus d'avoir partagé sans doute les mêmes difficultés pendant ces occupations.

En réalité, les aspects sociaux comme la langue, la culture ou la pression d'une nationalité (puisque l'espace rhénan a vécu sous la même nationalité de nombreuses années) présentent effectivement des points communs aux deux populations frontalières ; la frontière met tout de même une certaine distance sociale (langue quelque peu différente, restes seulement de culture germanique) pour protéger tantôt une nationalité tantôt une culture françaises.

¹ Febvre Lucien, *Le Rhin : Histoire, mythes et réalités*, PERRIN, Lonrai, août 1997, p. 75

² BOYER Jean-Claude, *Qu'est-ce que l'Europe rhénane ?*, conférence prononcée le mercredi 17 novembre 2004 à l'IUFM de Mont Saint Aignan, <http://hist-geo.ac-rouen.fr/doc/cfr/eurh/eurh.htm> consulté le 11/05/2010

³ Le dialecte germanique était déjà implanté au I^{er} siècle : Schmitt Manfred, *Des racines pour s'unir, Chroniques le long du Rhin*, Jérôme Do Bentzinger Editeur, 2003, p. 142

⁴ « L'Alsacien est la langue maternelle et n'a jamais été contesté depuis 17 siècles et la langue est la vraie patrie. L'Alsacien comprend l'Allemand mais pas l'inverse car il est trop habitué à une langue codifiée. L'enfant commence sa scolarité avec une langue qui lui est presque étrangère, allemande ou française » : Ibid.

b) Les différentiels socio-économiques

De nos jours, il y a le long du Rhin un phénomène de dispersion résidentielle préférentielle vers la France et un phénomène de flux de travailleurs préférentiel vers l'Allemagne. De façon globale, les travailleurs sont plutôt attirés par le territoire frontalier allemand alors que le territoire frontalier français est privilégié pour habiter : « L'Allemagne reçoit environ chaque jour 56000 travailleurs domiciliés en France, dont 10500 sont des Allemands. »¹ D'après la Mission Opérationnelle Transfrontalière, les Allemands domiciliés en France et travaillant en Allemagne sont en nombre croissant. Ce phénomène de dispersion résidentielle préférentiellement sur le territoire français est dû au coût foncier et immobilier moins élevé sur le territoire français que sur le territoire allemand. Parallèlement à ce phénomène de résidence, le flux de travailleurs vers l'Allemagne sont plus importants que ceux vers l'Alsace ou la Lorraine (1700 personnes environ) « en raison d'une situation de l'emploi nettement moins favorable en France et de salaires moins élevés qu'en Allemagne. »² Ce phénomène de flux transfrontaliers pour habiter d'un côté de la frontière et travailler de l'autre est préférentiel tantôt à l'Allemagne, tantôt à la France. Selon les prix de l'immobilier et des terrains et selon les conditions d'emploi, l'Alsace accueille les résidents allemands alors que le Bade accueille les travailleurs français ou l'inverse (le Bade accueille les résidents français et l'Alsace les travailleurs allemands). Ce phénomène dépend donc des différentiels de prix et de dynamisme au niveau de la frontière.

En fait, selon ce que les personnes recherchent d'un côté ou de l'autre de la frontière, celle-ci agit comme un élément de liaison en offrant de nouvelles possibilités de comparaison de l'autre côté de la frontière mais aussi comme un filtre puisque ce que l'on va trouver d'un côté de la frontière (considéré comme un avantage, comme le foncier moins cher en France) sera balancé par quelque chose d'autre de l'autre côté de la frontière (considéré comme un autre avantage, comme l'emploi facilité en Allemagne).

Les flux transfrontaliers se retrouvent aussi dans le cadre du tourisme ou encore pour faire jouer les prix du marché sur des biens non immobiliers. Certainement aussi peuvent-ils être dus au fait que les familles rhénanes sont composées de membres français et de membres allemands installés de part et d'autre du Rhin, du fait des vagues d'occupation et d'expulsion du début du XXème siècle.

Enfin, la frontière franco-allemande présente aussi une dimension sociale par les disparités qu'elle offre : les ménages font jouer les prix du marché pour l'immobilier mais aussi pour les biens courants. Les lois du marché du travail favorisent les travailleurs du côté allemand et renforcent aussi cette dimension sociale de la frontière. Elle agit à la fois comme un filtre et à la fois comme un élément de liaison, notamment par les différentiels de prix mais aussi les différentiels politiques de part et d'autre de la frontière qui filtrent les flux sociaux transfrontaliers. Les politiques ont joué un rôle sur ces flux sociaux transfrontaliers, notamment lors des derniers conflits mondiaux par des vagues alternatives d'intégration et d'expulsion. Ils jouent aussi un rôle par rapport aux différentiels de prix et de dynamisme des territoires frontaliers en imposant des taxes, des charges, des impôts et des conditions de travail différents (le SMIC n'existe pas en Allemagne par exemple).

¹ <http://www.espaces-transfrontaliers.org/indexsite.php> , consulté le 05/01/2010

² Ibid.

22. Vers une politique transfrontalière

La frontière étant alors un facteur de flux sociaux et de flux socio-économiques, une coopération pour balancer les trop grandes différences d'un territoire frontalier à l'autre est en cours d'élaboration.

a) Les enjeux d'une gouvernance transfrontalière

La définition du « territoire »¹ se base, en dehors de la question de sa délimitation fixe, sur sa dimension politique. Or, de part la décentralisation et les effets de l'Europe, la gouvernance de l'espace frontalier n'est plus affaire seulement de l'Etat. De plus, il y a une différence de gestion entre les deux Etats allemand et français et des différences de gestions à l'échelle régionale parce que les échelons territoriaux ne coïncident pas (voir partie 1.2.b)). La gouvernance de l'espace transfrontalier doit donc prendre en compte les difficultés dues aux différences de gestions des deux territoires frontaliers pour les coordonner.

D'après Noémie Hinfray, pour exercer une gouvernance transfrontalière, il s'agit de « pouvoir articuler des niveaux territoriaux issus de deux systèmes politico-administratifs différents »². Pour cela, la gouvernance est mise en place grâce à la « coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés, incertains »³. Nous choisissons d'utiliser la définition de la gouvernance transfrontalière telle que Noémie Hinfray la formule : « l'articulation des acteurs des deux côtés de la frontière dans l'optique de réfléchir et réaliser des stratégies et projets communs donc transfrontaliers ». La gouvernance peut alors être envisagée selon la façon de résoudre un problème de coordination. La coordination des acteurs compétents a pour but d'identifier les enjeux territoriaux communs aux deux territoires frontaliers parce qu'il y a dépendance des deux côtés de la frontière. Une gouvernance de l'espace transfrontalier rhénan serait ainsi définie comme l'articulation d'acteurs français et allemands dans le but de réaliser des projets transfrontaliers dans l'intérêt commun des deux territoires frontaliers.

Les institutions qui usent d'une gouvernance transfrontalière n'ont « pas de pouvoir exécutif et peu de légitimité politique »⁴, souligne Noémie Hinfray, puisque l'espace transfrontalier n'a pas d'existence politique ni administrative ; c'est un aspect qui limite l'action de la gouvernance transfrontalière par rapport à celles des territoires frontaliers. Un second frein à la gouvernance transfrontalière est de nécessiter de « mobiliser deux fois plus d'acteurs » puisqu'on est en présence de la réunion de deux territoires politiques et administratifs ; dans notre cas d'étude, il faut mobiliser les acteurs allemands et français et parfois même des acteurs des différentes échelles territoriales respectives (land, région, états, départements, arrondissements, communes).

La **gouvernance transfrontalière** est « l'articulation des acteurs des deux côtés de la frontière dans l'optique de réfléchir et réaliser des stratégies et projets communs donc transfrontaliers ».

¹ Voir définition p. 11: Un territoire est un espace réel ou idéal structuré, c'est-à-dire qui a une organisation et une délimitation fixe ; il présente une dimension politique et un système juridique ou organisationnel. Le territoire peut être idéal c'est-à-dire qu'il peut avoir une valeur symbolique avec un sentiment d'appartenance et une valeur identitaire.

² « Aménagement et gouvernance des espaces transfrontaliers en Europe », Noémie HINFRAY

³ Ibid.

⁴ Ibid.

La gouvernance transfrontalière participerait à donner une dimension politique à l'espace transfrontalier rhénan ; cependant, il ne s'agit pas de « territoire » transfrontalier puisque cette gouvernance reste limitée en termes de pouvoirs politiques et exécutifs et qu'elle ne délimite pas non plus le territoire sur lequel les projets pourraient être réfléchis. Elle permet néanmoins de dépasser l'échelle des deux territoires frontaliers en les coordonnant pour poser les bases de la formation d'un espace transfrontalier via notamment la possibilité de créer des aménagements transfrontaliers. Ceux-ci permettraient par exemple de balancer les différences de poids entre les deux territoires.

La gouvernance transfrontalière a cependant des enjeux qui dépassent ceux de réaliser des projets communs en articulant les acteurs des deux côtés de la frontière, c'est-à-dire simplement institutionnels.

En mettant en place une gouvernance transfrontalière, les acteurs des territoires frontaliers ne limitent plus leur vision à leur territoire à la frontière franco-allemande ; les projets peuvent alors dépasser le territoire frontalier en prenant en compte les relations avec le territoire frontalier voisin. Noémie Hinfray précise que « le poids des représentations spatiales joue fortement dans les politiques transfrontalières »¹ ; c'est pourquoi, selon elle, le véritable enjeu de la gouvernance transfrontalière est plutôt lié à la représentation de l'espace et à la mise en place d'une démocratie à l'échelle transfrontalière. C'est en se représentant l'espace transfrontalier et non plus seulement le territoire frontalier comme « terrain de projet » que les acteurs favorisent des réflexions autour de projets transfrontaliers.

Cet enjeu est important dans le cadre de notre étude puisque la gouvernance transfrontalière ouvre la représentation spatiale des acteurs agissant sur l'espace ; de cette façon, il ne s'agit plus seulement d'entraide entre acteurs pour réaliser chacun des projets semblables sur leur territoire mais plutôt d'assembler des acteurs pour réaliser des projets avec une vision commune à l'échelle de l'espace transfrontalier. De cette façon, les projets communs transfrontaliers sont non seulement possibles dans l'esprit des acteurs de l'aménagement (des deux territoires frontaliers) mais ils sont aussi issus d'une coopération transfrontalière.

b) La coopération transfrontalière

La gouvernance transfrontalière permet, par la formation d'une nouvelle représentation spatiale, de créer un territoire de projet au sein de l'espace transfrontalier. Noémie Hinfray souligne que la coopération transfrontalière « se forme dès lors qu'il y a un territoire de projet »². La coopération transfrontalière peut alors exister au sein de l'espace transfrontalier rhénan, notamment grâce à la mise en place d'une gouvernance transfrontalière.

La coopération transfrontalière, selon Noémie HINFRAY, « fait appel à des institutions de deux Etats voisins dans les zones frontalières pour renforcer les relations de voisinage »³. Il s'agit en fait de faire coopérer des acteurs des deux Etats, français et allemand, au niveau de la frontière étudiée de manière à favoriser les relations entre les territoires frontaliers. A partir de cette définition, nous définissons la coopération

La coopération transfrontalière « fait appel à des institutions de deux Etats voisins dans les zones frontalières pour renforcer les relations de voisinage. »

¹ Ibid.

² Ibid.

³ Ibid.

transfrontalière comme étant l'articulation d'acteurs issus de deux territoires frontaliers qui travaillent collectivement autour d'intérêts communs en mettant en cohérence leurs logiques dans l'intention de favoriser des échanges transfrontaliers. La coopération transfrontalière aboutit à des aménagements transfrontaliers, aménagements qui favorisent le développement des relations entre les deux territoires frontaliers. Ainsi, les aménagements transfrontaliers franco-allemands favorisent le développement d'un espace transfrontalier rhénan en influant sur les relations entre les deux territoires français et allemand.

La coopération transfrontalière est facilitée aujourd'hui grâce à la création des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) ; ils ont une personnalité juridique et un budget propre. Les GECT peuvent être créés depuis 2006 « pour réaliser et gérer des actions de coopération territoriale dans le cadre des législations et des procédures nationales différentes »¹. Il s'agit en fait d'un outil qui permet de s'affranchir de la frontière en s'affranchissant des différences de gestion des territoires frontaliers. Selon Roland Ries, maire actuel de la ville de Strasbourg et 1^{er} vice-président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, en charge de la coordination, des transports et de l'Europe, il convient non seulement « d'impliquer les citoyens dans la construction européenne par la coopération transfrontalière » mais aussi « de travailler activement sur le nouvel outil juridique européen, le Groupement européen de coopération territoriale »² au sein de l'Euro-district Strasbourg-Kehl. En effet, cet Euro-district, créé en 2005, est passé au statut de GECT en février 2010³. La coopération territoriale prend donc forme dans sa dimension politique avec les GECT qui permettent plus facilement aux acteurs de l'espace transfrontalier de penser et réaliser des aménagements transfrontaliers et donc d'influer sur les relations franco-allemandes. Les GECT sont en réalité des outils pour la formation d'un espace transfrontalier.

¹ Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT), Fait à Strasbourg, le 5 juillet 2006. Par le Parlement européen Le président J. Borrell fontelles Par le Conseil La présidente P. Lehtomäki, considération 2.

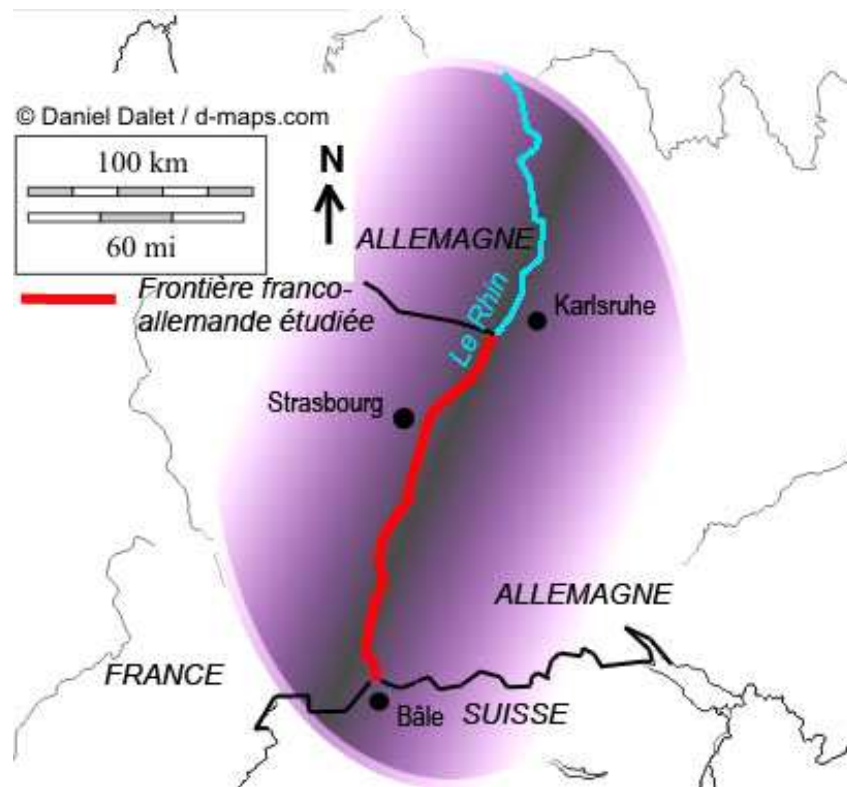
² Salambo Ludivine (MOT), « Les agglomérations transfrontalières se mettent en réseau à une échelle européenne », <http://www.alainlamassoure.eu/liens/947.doc>, consulté le 12/01/2010.

³ S. de A., « ça se concrétise enfin pour l'Euro-district » in *20 minutes*, jeudi 4 février 2010

Finalement, la gouvernance mise en place à l'échelle de la frontière franco-allemande donne la possibilité de se représenter l'espace non plus en termes de territoires frontaliers mais en termes d'espace transfrontalier. Il est défini, à partir de la définition de l' « espace »¹ de Lévy et Lussaut comme étant espace en particulier qui ne rentre pas dans le cadre du « territoire » parce qu'il n'a pas de limite fixée et ne présente pas forcément une dimension politique (en présente même bien souvent au moins deux systèmes différents). C'est un « espace » qui a la particularité de prendre en compte au moins une frontière étatique. L'espace transfrontalier est l'ensemble des relations spatiales matérielles, immatérielles ou idéelles établies entre les individus des deux rives.

Cette gouvernance transfrontalière se traduit politiquement par une coopération transfrontalière qui donne alors une dimension politique à cet espace transfrontalier. L'Europe promeut ces organisations en proposant de créer les GECT en 2006 dont un est mis en place au sein de l'espace transfrontalier rhénan. L'ensemble permet enfin de s'affranchir du caractère séparateur de la frontière, tant dans sa dimension physique que dans sa représentation spatiale puisqu'il réalise des aménagements transfrontaliers qui influent notamment sur les relations entre la France et l'Allemagne.

L'espace transfrontalier est un espace qui a la particularité de prendre en compte au moins une frontière étatique. C'est l'ensemble des relations spatiales matérielles, immatérielles ou idéelles établies entre les individus des deux côtés de la frontière.



Carte 5 : L'espace transfrontalier rhénan

Source : ©Daniel Dalet / d-maps.com consulté en décembre 2009

¹ L' « espace » est défini comme étant l'ensemble des relations spatiales matérielles, immatérielles ou idéelles établies entre les individus. Il n'a donc pas de limite bien déterminée ; il évolue en fonction des critères choisis et du temps. (Levy Jacques, Lussault Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* dir Lévy et Lussault, belin, Saint-Juste-la-Pendue, septembre 2003)

3. Emergence de la problématique

31. La frontière franco-allemande, vecteur d'une identité rhénane ?

D'après le Groupe frontière, la frontière est « vecteur d'une identité territoriale »¹ parce qu'elle institue une distinction par l'appartenance matérielle et symbolique. Nous verrons comment la frontière franco-allemande peut instituer une telle distinction pour une identité rhénane et surtout pour des représentations sociales qui présenteraient des éléments communs pour les habitants des deux rives.

a) Une identité rhénane, une identité collective ?

L'identité collective n'est pas la somme des identités individuelles. Elle est, comme l'identité individuelle, le « fruit d'élaborations sociales et culturelles »². Les territoires frontaliers ont sans doute leur propre identité collective puisqu'ils présentent tout deux une culture et une population propre. Cependant, comme nous l'avons vu dans la partie précédente (2.), la frontière a été le moteur de flux entre les deux territoires frontaliers. Ces flux ont sans doute amorcé des élaborations sociales et culturelles hybrides entre les deux rives, du moins, ils ont favorisés l'élaboration d'éléments sociaux et culturels communs.

Guy Di Méo ajoute que « l'identité collective s'élabore par une sorte de projection des attributs généraux de l'individu sur le groupe ou sur les lieux auxquels il s'identifie »³. Certains de ces attributs généraux, par la présence d'une frontière – liaison, pourraient être communs à certains individus des deux territoires frontaliers de part leur histoire commune et de part les flux transfrontaliers. D'autre part, la frontière est un élément spatial commun aux deux territoires frontaliers. Si des habitants des deux rives s'y identifiaient, la projection des attributs généraux communs parce qu'identifiés par rapport à la frontière serait homogène, si ce n'est commune à ces habitants. Finalement, une identité collective rhénane semblerait possible sur la base d'une frontière en tant qu'élément spatial commun aux deux populations, favorisant l'élaboration d'attributs généraux communs dans le cas où les populations s'y identifient.

D'après les travaux d'Halbwachs, « la mémoire comme activité collective est impliquée dans le maintien de l'identité d'un groupe »⁴. Or, le groupe de personnes

¹ Groupe frontière, Christiane Arbaret-Schutz, Antoine Beyer, Jean-Luc Piermay, Bernard Reitel, Catherine Selimanovski, Christophe Sohn et Patricia Zander, « La frontière, un objet spatial en mutation. », *EspaceTemps.net*, Textuel, 29.10.2004

² Di Méo Guy, *Le rapport identité/espace : éléments conceptuels et épistémologiques*, 26 mai 2008, p. 3

³ Ibid. p. 4

⁴ Brown Steven, Middleton David, « La mémoire et l'espace dans les travaux de Maurice Halbwachs » in Lage Elisabeth, Arruda Angel, Madiot Béatrice, *Une approche engagée en psychologie sociale : l'œuvre de Denise Jodelet*, érès, Mercuès, juin 2008, p. 148

habitant la vallée rhénane a des éléments communs de leur mémoire : la mémoire des périodes de conflits ainsi que la mémoire d'avoir vécu ensemble pendant certaines périodes lient les populations des deux territoires frontaliers. Ces éléments de mémoire communs des habitants de la vallée rhénane permettraient de maintenir une identité collective qui serait basée aussi sur un élément commun, la frontière franco-allemande.

b) Territorialisation de l'identité collective par des éléments spatiaux partagés

Un **aménagement transfrontalier** est un aménagement qui favorise les relations entre les deux territoires frontaliers.

Guy Di Méo prétend que « les identités collectives [...] s'avèrent d'autant plus solides qu'elles transitent par le langage matériel de l'espace »¹. Un aménagement matériel au sein de l'espace transfrontalier pourrait solidifier une identité rhénane. De plus, un aménagement transfrontalier, c'est-à-dire un aménagement qui favorise les relations entre les deux territoires frontaliers, serait alors non seulement un support commun pour nourrir une identité collective mais aussi un symbole matériel commun qui la solidifie. Cet élément matériel spatial, en l'occurrence l'aménagement transfrontalier parce qu'il a la particularité de s'adresser aux populations des deux territoires frontaliers, participe à l'ancrage de l'identité à un territoire ; il devient un point de repère spatial pour cette identité collective.

Guy Di Méo ajoute que « les référents spatiaux sont pour l'identité collective l'équivalent du corps pour l'identité individuelle »². Les référents spatiaux, comme peuvent l'être les aménagements transfrontaliers (pour rester dans les éléments matériels communs de l'espace transfrontalier), donnent une image de l'identité collective. Cette image n'est pas seulement idéale puisque la comparaison avec le corps montre que l'image s'inscrit dans les objets réels. Ces référents spatiaux permettent de reconnaître l'identité collective, de la définir par rapport à une autre. Dans le cas d'une identité rhénane, un exemple de référent spatial pourrait être le Rhin : il donne à cette identité une image, des dimensions sociales (mélange de cultures, de nationalités), économiques (flux), politiques (coopération) et naturelle (corridor écologique), une histoire (religions, conflits). Le Rhin donne aussi son nom à cette identité « rhénane ». Ce fleuve semble être l'exemple le plus simple ; cependant, un aménagement commun aux populations des deux territoires frontaliers, qui pourrait aussi donner ces dimensions et une histoire à l'espace rhénan et pourquoi pas un nom, ce type d'aménagement pourrait aussi être « le corps » d'une identité rhénane. Les aménagements transfrontaliers apparaissent comme répondant potentiellement le mieux à cette description.

Dans une enquête menée par l'International Social Survey Programme en France en 2003, la dimension nationale de l'identité se trouve être, « et de très loin, la référence territoriale la plus citée »³. Guy Di Méo explique alors que « les nations modernes figurent parmi les formes sociales dont l'identité fait le plus appel, dans sa conception même, à une argumentation territoriale maîtrisée par le discours idéologique et politique »⁴. Cet argument accentue l'existence d'une identité territoriale française et d'une allemande, c'est-à-dire l'existence de deux identités territoriales qui aurait

¹ Di Méo Guy, *Le rapport identité/espace : éléments conceptuels et épistémologiques*, 26 mai 2008, p. 3

² Ibid. p. 4

³ Ibid. p. 10

⁴ Ibid. p. 10

tendance à redessiner les territoires frontaliers plutôt qu'à nourrir une identité rhénane. Cependant, l'histoire des Guerres Mondiales à la frontière franco-allemande lui donne une dimension symbolique forte : amitié franco-allemande, réconciliation entre les deux pays piliers de l'Union Européenne et donc aussi symbolique européenne. Quelque soit la dimension symbolique de cette frontière, l'image est celle de liens et d'unions. Ainsi, les discours politiques et idéologiques autour de cette frontière ont été (et le sont encore : voir le discours de Roland Ries pour l'Euro-district partie 2.2.b)) orienté vers cette image. Alors même si les identités nationales peuvent sans doute prédominer encore aujourd'hui parmi toutes les identités territoriales, une identité rhénane peut aussi être développée par le même biais, les discours politiques et idéologique, d'autant plus que ces discours pour l'espace rhénane dépassent l'échelle nationale puisqu'ils s'adressent à l'échelle *internationale* (ou au transfrontalier) et à l'échelle européenne.

Dans cette enquête, « les marqueurs symboliques les plus évoqués qui contribuent à décliner la nation dans son identité, quatre revêtent une dimension spatiale indéniable : les monuments (culturels et historiques), les lieux de mémoire, les formes territoriales et les frontières, les paysages emblématiques. »¹. Ces quatre marqueurs spatiaux de l'identité nationale existent en Alsace et au Bade-Wurtemberg. Cependant, de tels marqueurs d'une identité nationale se retrouvent aussi pour une identité rhénane. Des



Photographie 1 : Monument aux morts de Strasbourg

Source :

http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/image/monuments/67_Strasbourg.jpg consulté le 12/05/2010

monuments culturels et historiques s'adressent à l'ensemble de la population rhénane de par son histoire commune et certains aspects culturels partagés. Des lieux de mémoire aussi ont cette dimension rhénane : un exemple de tels lieux de mémoire est le monument aux morts Place de la République à Strasbourg. Il représente une mère, Strasbourg, tenant deux enfants morts sans uniforme pour ne pas distinguer leur nationalité ; à l'inscription « A nos morts » a été supprimé « pour la patrie » puisque des allemands comme des français sont morts pour les deux patries. Ensuite, l'espace rhénan par définition ne présente pas de frontière ; il pourrait pourtant être « limité » (par des limites floues) par les Vosges à l'ouest et la Forêt Noire à l'est parce que ce sont les limites de la vallée rhénane et parce que cela dessine à peu près un espace d'histoire commune². Enfin les paysages emblématiques ne manquent pas le long du Rhin ; la forêt rhénane protégée et reconnue comme étant une forêt primaire (lianes, marécages, biodiversité) est un des exemples de paysage de la vallée rhénane. L'espace transfrontalier rhénan présente donc des marqueurs spatiaux qui, comme pour une identité nationale, pourraient y ancrer une identité rhénane. Parmi ces marqueurs spatiaux, nous supposons que les aménagements transfrontaliers peuvent participer à l'ancrage d'une identité rhénane à l'espace transfrontalier.

¹ Ibid. p. 10

² Précisons que ces « limites » sont floues parce que la Moselle est aussi un territoire qui a eu la même histoire après 1870 ; mais nous limitons l'espace rhénan aux Vosges pour superposer la vallée rhénane à l'histoire des territoires.

Une identité collective se construit à partir d'éléments sociaux et culturels : l'espace transfrontalier, de par son histoire et de par les flux transfrontaliers, est composé d'une population qui partage certains de ces éléments. La mémoire commune à la population des deux territoires frontaliers renforcerait l'identité rhénane. L'identité rhénane semble être territorialisée ou du moins spatialisée à l'échelle de l'espace transfrontalier par des discours politiques et idéologiques prônant la coopération et le renforcement des liens entre les territoires frontaliers et par des référents spatiaux tels que des monuments culturels et historiques et des lieux de mémoire s'adressant à l'ensemble de la population rhénane, les montagnes à l'ouest et à l'est délimitant de manière diffuse la vallée rhénane et des paysages particuliers à cet espace. Ces discours quant aux liens entre les deux territoires et ces référents spatiaux de l'espace transfrontalier proviennent de l'histoire et des caractéristiques géographiques de la frontière franco-allemande. Ainsi, la frontière franco-allemande, qui semble être le vecteur d'une identité territoriale frontalière alsacienne et d'une autre « Bade Wurtembergeoise », mais présente aussi des éléments de vecteur d'une identité à l'échelle de l'espace transfrontalier.

32. Rapport entre aménagement transfrontalier et représentations sociales

Nora Semmoud écrit que « les représentations mobilisées (dans un processus d'identification collective) sont à l'œuvre de la cohabitation entre groupes sociaux divers »¹. Les représentations permettent à différents groupes sociaux de cohabiter et d'amorcer potentiellement une identité collective. Les représentations des habitants ont un rôle dans la cohabitation des habitants des deux rives. Elles sont par ailleurs plus facilement identifiables qu'une identité rhénane.

Nous verrons comment les représentations sociales se définissent ; puis nous étudierons leurs liens avec les éléments spatiaux.

a) Les représentations sociales, révélatrices des groupes sociaux

Une représentation sociale est avant tout une représentation, c'est-à-dire une image idéale. En se basant sur Guy Di Méo², Hugues Baudry précise que « les représentations mentales permettent aux individus 'd'évoquer les objets en leur absence' »³. Ces objets ne sont pas forcément réels ; une image (ou une idée) de l'objet « amitié » par exemple est une représentation mentale. Hugues Baudry définit d'ailleurs une représentation comme suit :

¹ Semmoud Nora, *La réception sociale de l'urbanisme*, L'Harmattan Villes et Entreprises, Le Mesnil-sur-l'Estrée, avril 2007, p. 222

² Di Méo Guy, « De l'espace subjectif à l'espace objectif, itinéraire du labyrinthe » in *L'espace Géographique* n°4, p 359-373

³ Baudry Hugues, Lussault Michel (dir. thèse), *Approche des conditions fondamentales de l'habitabilité des espaces*, Volume 1, 6 juillet 2007, p. 52

« Une représentation désigne le processus par lequel l'extériorité est appropriée par les sens puis s'organise cérébralement en tant qu'images associées à une réalité concrète ou une idée abstraite. »¹

Selon Denise Jodelet, « deux dimensions rendent la représentation sociale. Une dimension de contexte [...]. Une dimension d'appartenance. »². La représentation est sociale si un contexte social et une appartenance sociale s'y apparente. Pour développer, « schématiquement, on se retrouve en présence de représentations sociales dès lors que des individus débattent de sujets d'intérêts communs »³. Les représentations sociales se retrouvent en fait dès lors qu'existe plusieurs individus qui cohabitent dans un même espace parce que cela suppose qu'ils doivent se consulter, s'accorder, se coordonner voire coopérer pour arriver à cette cohabitation. Dans le cadre de l'espace transfrontalier étudié, nous avons vu que les individus des deux rives débattaient autour d'intérêts communs pour coopérer (politique) ou pour cohabiter (habitants) puisque les flux transfrontaliers mènent à réfléchir à ces relations. Le contexte social comprend cette question de la cohabitation mais aussi celle de la mémoire. La dimension d'appartenance relève aussi, entre autre, de la question de la mémoire de l'histoire de cet espace. En outre, des éléments communs de la mémoire des habitants des deux rives du Rhin pourraient participer à l'élaboration d'éléments communs dans les représentations sociales des habitants de l'espace transfrontalier.

Denise Jodelet définit les représentations sociales, entre autres, comme des « images qui condensent un ensemble de significations »⁴. Ainsi, les représentations sociales sont les représentations (les images) des éléments d'un objet qu'un groupe d'individus estime significatifs dans la définition de l'objet. Parmi ces éléments imagés significatifs, le groupe en estime des plus importants parce qu'ils ne peuvent être remis en cause : ils forment ce que Denise Jodelet appelle le « noyau » de la représentation.

Une **représentation sociale** est l'ensemble des images significatives pour le groupe social. Elle est structurée par un noyau central, éléments indiscutables pour la définition de l'objet représenté par le groupe, et d'éléments périphériques qui contribuent à cette définition tout différant selon les individus du groupe.

« [...] le noyau de la représentation est défini comme la somme des éléments qui, pour le groupe, sont à la fois importants, saillants et connexes, et qui ne sauraient être remis en cause [...] »⁵.

Les autres éléments de la représentation, qui sont tout de même significatifs pour le groupe puisqu'ils participent à la définition idéale de l'objet, sont des « éléments périphériques » de ce noyau. La structure d'une représentation est donc schématiquement un noyau d'éléments incontestables par le groupe et des éléments périphériques qui participent à définir l'objet dans la représentation du groupe mais qui peuvent différer selon les individus du groupe.

« Les représentations se structurent autour d'éléments formant le noyau central de la représentation ou de principes l'organisant, et d'autre part, d'éléments plus périphériques sur lesquels peuvent se manifester des positions particulières. »⁶

¹ Ibid. p. 60

² Jodelet Denise, « Représentations sociales : phénomènes, concept et théorie » in Moscovici Serge (dir.), *Psychologie sociale*, puf (Quadrige Manuels), Cahors, septembre 2003, p. 371

³ Ibid. p. 386

⁴ Ibid. p. 366

⁵ Buschini Fabrice, Doise Willem, « Ancrages et rencontres dans la propagation d'une théorie » in Lage Elisabeth, Arruda Angel, Madiot Béatrice, *Une approche engagée en psychologie sociale : l'œuvre de Denise Jodelet*, érès, Mercuès, juin 2008, p. 19

⁶ Ibid. p. 21

Les images peuvent être aussi issues d'une communication verbale tout autant que visuelle puisque « la représentation s'apparente au symbole, au signe. »¹ Si un groupe social de l'espace transfrontalier partageait des représentations sociales, c'est-à-dire s'il existait des « noyaux » d'images pour des habitants des deux rives (et des éléments périphériques), nous pourrions dire que l'espace rhénan présente les prémices d'un groupe social défini par ces représentations sociales : « chacun possédant un espace imaginaire propre, chaque groupe, un espace d'images mentales »².

Denise Jodelet ajoute que « les représentations sociales ont une double fonction : rendre l'étrange familier et l'invisible perceptible »³. Si des représentations sociales ont un « noyau » d'images communes aux individus des deux rives, ces individus ne voient pas ceux de l'autre rive comme « étrangers » (voire étrangers) puisque ces éléments communs leur permettent de les inclure dans le même système de perception et de compréhension de l'objet.

b) Un aménagement transfrontalier, vecteur d'éléments communs aux représentations sociales des deux rives

Guy Di Méo écrit que « la territorialisation d'une identité collective [...] contribue à son inscription dans les représentations sociales »⁴. L'élaboration de représentations sociales semble précéder la construction d'une identité territoriale.

Nous avons vu qu'une identité rhénane peut être territorialisée par des référents spatiaux en particulier (voir partie 3.1.b)). Que l'identité s'ancre au territoire suppose que les représentations sociales qui définissent le groupe identitaire puissent être elles-mêmes ancrées au territoire. Hugues Baudry énonce justement que « les représentations spatiales, l'ensemble des messages qui se construisent dans des lieux donnés, se construisent à travers l'espace. »⁵.

En l'occurrence, les représentations sociales du groupe d'individus alsaciens (habitant en Alsace) sont relatives à des objets spatiaux d'Alsace ; il en est de même pour le groupe d'individus bade-wurtembergeois. Cependant, des référents spatiaux, et nous reprendrons les mêmes exemples que pour la partie 3.1.b), pour ancrer des représentations sociales à l'espace transfrontalier existent aussi.

Les aménagements transfrontaliers tels que nous les avons définis peuvent être des objets réels spatiaux. Ils sont adressés aux populations des deux territoires frontaliers puisqu'ils favorisent les relations entre eux. De ce fait, ils doivent relever d'intérêts communs ou du moins partagés par les deux territoires. Finalement, ce sont des aménagements qui sont reconnus par les individus des deux rives du Rhin et sur lesquels des représentations sociales sont élaborées (comme pour tout objet). Et comme ces aménagements transfrontaliers ont pour but d'élaborer des liens entre les individus des deux rives, ils sont sensés renvoyer dans l'intention une image, une représentation qui favorise ces liens. Kevin Lynch souligne que « les urbanistes dont l'intention est de modeler un environnement destiné à être utilisé par beaucoup » (condition première pour favoriser des liens entre les individus des deux rives) s'intéressent aux images

¹ Jodelet Denise, op. cit., p. 368

² Baudry Hugues, Lussault Michel (dir. thèse), *Approche des conditions fondamentales de l'habitabilité des espaces*, Volume 1, 6 juillet 2007, p. 132

³ Ibid. p. 392

⁴ Di Méo Guy, *Le rapport identité/espace : éléments conceptuels et épistémologiques*, 26 mai 2008, p. 4

⁵ Baudry Hugues, op. cit., p. 137

collectives parce qu'elles expriment « l'accord d'un nombre significatif de personnes »¹. Par les représentations que les acteurs de l'aménagement transfrontalier lui donnent, ils tentent d'influer sur les relations inter-rives.

Or nous avons vu que les représentations sociales permettent d'inclure dans le groupe social les individus qui partagent ce noyau d'images (partie 3.2.a)). L'aménagement transfrontalier est un aménagement spatial qui, comme il s'adresse aux individus des deux rives, peut permettre l'ancrage des représentations sociales des individus de chaque côté. De plus, cet aménagement est commun² aux deux rives, il peut ainsi potentiellement nourrir des éléments d'image communs aux représentations de chaque territoire. Nous parlerions alors de représentations sociales rhénanes parce qu'elles définiraient un groupe social rhénan.

Nous posons alors l'hypothèse qu'un aménagement transfrontalier contribue à forger des représentations sociales hybrides des habitants des deux rives.

Pour faire coïncider des éléments d'images d'un aménagement transfrontalier des habitants des deux rives, les acteurs de cet aménagement doivent prendre en compte la question de la frontière franco-allemande en tant que limite. Kévin Lynch écrit d'ailleurs que « les limites qui semblent les plus fortes sont celles qui non seulement prédominent visuellement, mais aussi ont une forme continue et sont impénétrables aux mouvements traversant »³. Le Rhin frontière est certes une limite physique continue qui prédomine visuellement (voir partie 1.1.a)) mais il n'est pas une limite impénétrable aux mouvements traversant puisque les flux transfrontaliers sont importants en nombre. Il n'empêche qu'un des enjeux premiers des acteurs de l'aménagement transfrontalier est de développer les représentations de la frontière franco-allemande en tant qu'objet non séparateur.

Notre problématique se donne d'étudier le rapport entre les représentations intentionnées à l'aménagement transfrontalier et celles des habitants des deux rives : quel rapport entre les représentations des acteurs de l'aménagement transfrontalier et celles des habitants des deux rives ?

Les représentations sociales sont structurées par un noyau central d'images estimées indiscutables par le groupe social et par des éléments périphériques. Elles permettent de définir le groupe social. Certaines peuvent être ancrées à l'espace par des objets spatiaux. Les aménagements transfrontaliers, reconnus et partagés par les individus des deux territoires parce qu'ils ont pour enjeu de favoriser les relations inter-rives, sont des référents spatiaux pour les représentations spatiales. De leur caractère partagé, **nous posons l'hypothèse qu'un aménagement transfrontalier contribue à forger des représentations sociales hybrides des habitants des deux rives.** Les acteurs de l'aménagement transfrontalier donnent des intentions d'image à cet aménagement pour qu'il réponde à l'enjeu de favoriser les relations inter-rives, notamment en prenant en compte la représentation sociale de la frontière franco-allemande. C'est pourquoi nous proposons d'étudier la problématique suivante : **quel rapport entre les représentations des acteurs de l'aménagement transfrontalier et celles des habitants des deux rives ?**

¹ Lynch Kévin, *L'image de la cité*, Dunod (Aspects de l'Urbanisme), Paris, 1971, p. 8

² « commun » ici est employé au sens de « reconnu et partagé par les individus des deux territoires »

³ Lynch Kévin, op. cit., p. 72